



NOUVELLE PROCÉDURE BUDGÉTAIRE

pour rénover l'État

S'appuyer sur le pouvoir d'examen des parlementaires pour rénover en totalité la gestion des finances publiques : telle est la philosophie de la "LOLF" (loi organique relative aux lois de finances), désormais pleinement en vigueur. Avant d'entamer le débat autour du projet de loi de finances pour 2006, le Parlement avait, à travers la loi du 12 juillet 2005, apporté d'ultimes mais substantiels compléments à la nouvelle procédure, **étendant notamment le**

contrôle parlementaire à la gestion des surplus fiscaux, couramment appelés "cagnottes budgétaires". Avec l'obligation d'inscription en loi de finances d'une règle d'utilisation de ces éventuels excédents, la représentation nationale sera désormais informée à l'avance de la façon dont ils seront gérés et se verra en position d'obtenir un compte-rendu complet après exécution. À l'initiative de Michel Bouvard, plusieurs amendements sont venus com-

pléter cette règle de transparence, ainsi celui permettant aux commissions des finances des assemblées de confier à l'un de leurs membres des pouvoirs de contrôle pour un objet et une durée déterminés ou encore celui ouvrant la possibilité d'organiser des débats parlementaires autour des rapports de la Cour des comptes, afin de donner un écho maximal à leurs conclusions.

“La nouvelle procédure budgétaire permettra aux députés de contrôler jusqu'à l'utilisation des “cagnottes fiscales”



COMPTES SOCIAUX

373 milliards d'euros soumis au contrôle parlementaire

Avec 373 milliards d'euros, le "budget social de la Nation" dépasse de loin en volume le budget de l'État. Face à un tel enjeu, crucial pour la compétitivité comme pour la solidarité nationale, le rapporteur Jean-Pierre Door a salué le nouveau dispositif d'examen, issu de la loi du 2 août 2005, qui permet à la représentation nationale d'exercer un contrôle actif sur la réalité des comptes sociaux et notamment "sur le sort réservé aux déficits du dernier exercice". Pour 2006, les députés

ont considérablement enrichi le projet initial avec un objectif central : **que soient mieux prises en compte les réalités et difficultés de la vie quotidienne des Français.** Rapporteuse pour la partie "famille" de la loi du 19 décembre 2005, Marie-Françoise Clergeau a ainsi fait adopter un amendement qui permettra aux parents de se partager la durée du congé parental de trois ans, ouvrant la voie à une présence plus fréquente du père de famille

auprès des enfants. Pour la partie "santé", entre autres nombreux enrichissements, un amendement de Jacques

Domergue permettra désormais de moduler les aides aux professionnels libéraux exerçant en zone difficile.



BUDGET : l'Assemblée pour la justice fiscale



"Mettre au service de la politique pour l'emploi les marges de manœuvre, même réduites, dont nous disposons" : Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances, a ainsi résumé l'esprit du débat budgétaire qui a conduit à l'adoption de la loi de finances du 30 décembre 2005. Les députés ont ainsi approuvé l'effort en faveur de la recherche, pour laquelle 3 000 emplois

nouveaux sont planifiés, ainsi que le soutien à l'innovation, avec la création de l'agence pour l'innovation industrielle. Sous l'impulsion de Pierre Méhaignerie, Président de la commission des finances, ils ont veillé tout au long des débats à ce que les allègements fiscaux décidés ne sacrifient aucunement l'équité entre citoyens. Ainsi, un amendement adopté par l'Assemblée permettra de s'assurer que **plus de 75 % des baisses d'impôts votées bénéficient effectivement aux ménages à bas et moyens revenus.** Toujours à l'initiative de Pierre Méhaignerie, le Gouvernement s'est engagé à créer un groupe de travail consacré au civisme fiscal, afin que nul contribuable aisé ne puisse plus à l'avenir, par le biais de déductions, échapper à l'impôt sur le revenu ni, plus largement, à ses devoirs fiscaux.



LA FISCALITÉ LOCALE en débat

Placer au cœur du débat parlementaire un sujet qui concerne tous les citoyens, assurer l'expression de toutes les sensibilités sans craindre, éventuellement, des échanges vifs : les travaux de la commission d'enquête sur la fiscalité locale illustrent la volonté de l'Assemblée d'exercer sa fonction de contrôle de manière vivante, en prise immédiate avec les préoccupations quotidiennes des Français. Issue d'une proposition du groupe majoritaire mais présidée par un membre de l'opposition, Augustin Bonrepaux, la commission a procédé à une enquête approfondie auprès des collectivités pour analyser l'origine de la hausse des impôts locaux survenue au lendemain des élections régionales de 2004. Les conclusions de la commission portent la marque pluraliste qui a dominé ses travaux. Le rapport, présenté par Hervé Mariton, souligne ainsi que la hausse de la fiscalité régionale en 2005 apparaît, avec un chiffre de 20 %, sans précédent dans l'histoire récente du pays, tandis que la contribution socialiste, annexée au rapport, insiste sur les compétences de plus en plus nombreuses que les collectivités doivent assumer après les récentes lois de décentralisation.